

CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 25 MARS 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Projet présenté à la commission municipale aux finances,
au développement économique et à l'emploi du 17 mars 2025

SOMMAIRE

Propos liminaires

I – Eléments de cadrage

- 1) Dépenses de fonctionnement
- 2) Programmation des investissements

II – La section de fonctionnement

- a) Les recettes de fonctionnement
- b) Les dépenses de fonctionnement
- c) Les charges de personnel

III – La section d'investissement

- a) Les recettes d'investissement
- b) Les dépenses d'investissement

IV – Les ratios budgétaires de la Ville

PROPOS LIMINAIRES

Le **D**ébat d'**O**rientations **B**udgétaires (DOB), qui s'est tenue le 4 mars 2025, a permis de dégager les grandes orientations du Budget Primitif (BP) 2025.

Le projet de BP 2025 a été construit prudemment. En effet, le contexte macro-économique ne sera pas sans incidence sur les finances des entités du secteur public local avec un risque d'effet ciseau négatif, préjudiciable au maintien de l'autofinancement.

Par ailleurs, la dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier de ces entités. Les défaillances d'entreprises pourraient conduire localement à des pertes de recettes pour les entités dont les ressources sont assises sur la fiscalité économique.

Parallèlement, la persistance de l'inflation -nonobstant son ralentissement-, les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt constituent autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement à la hausse.

Face à ce constat, les Elus ont décidé d'élaborer un budget 2025 sur la base d'hypothèses de recettes réalistes et prudentes, avec la volonté d'une gestion rigoureuse de ces dépenses, afin notamment de conforter l'offre de services publics aux villeparisiens et de renforcer sensiblement les équipements de la ville. De la même manière, les services favoriseront la mutualisation des achats, et la recherche d'économies afin de contribuer à mieux maîtriser leurs dépenses.

Malgré ce contexte très complexe et tendu, la Ville poursuit la mise en œuvre de ses engagements de mandat, en anticipant les évolutions, en faisant des choix dans son organisation, en adaptant ses capacités d'intervention, et en optimisant du mieux que possible ses moyens, humains comme financiers.

L'équilibre n'est pas simple, mais il est nécessaire, pour poursuivre la maîtrise des dépenses publiques, tout en protégeant les plus fragiles et en préservant des services publics de proximité et de qualité.

Les principaux axes du projet municipal qui se décline sont ainsi rappelés :

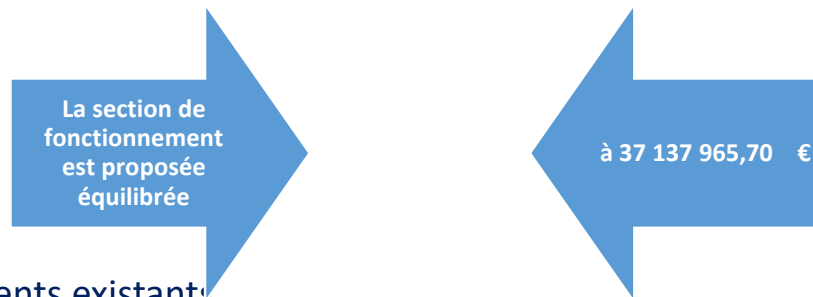
- La **démocratie participative** comme fil conducteur, avec la participation accrue des habitants à la vie de la cité et la co-construction dans la prise de décision, la déclinaison et le suivi du projet municipal, mais aussi la réalisation de projets concrets chaque année, à travers le dispositif de Budget de Participation Citoyenne.
- Un programme diversifié d'actions dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, des loisirs et de l'animation. Des thématiques qui permettent **de grandir, de s'émanciper, de s'ouvrir vers l'autre, bref de vivre ensemble**.
- L'**accompagnement du mouvement associatif**, avec le maintien de l'augmentation du volume global de subventions et une démarche contractuelle avec des objectifs partagés et évaluables, pour davantage de transparence et d'équité. De la même manière, les associations participent aussi activement aux différentes manifestations municipales et sont des partenaires précieux et dynamiques pour le territoire.
- Un **aménagement urbain maîtrisé** et mieux pensé, et une relation de travail partenarial, notamment avec les bailleurs sociaux et les copropriétés.
- Un **cadre de vie amélioré**, avec une volonté forte en matière de préservation de l'environnement et de développement des mobilités douces.
- L'**accompagnement des populations les plus en difficulté**, avec une préservation des moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- La mobilisation de la Ville auprès de ses partenaires et des acteurs du territoire sur les champs de la prévention, de la réparation et de la protection, pour **assurer une tranquillité publique**.



I – ELEMENTS DE CADRAGE

1 – Dépenses de fonctionnement

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la Ville poursuit un vaste travail d'optimisation de ses ressources pour permettre de dégager des marges de manœuvre financières et contribuer à la construction d'un budget sain et équilibré pour mener à bien le projet municipal.



- Poursuivre et maintenir les services et les équipements existants,
- Optimiser leur gestion (recherche d'économies d'échelle et partenariats, mutualisation, coopération, optimisation des ressources humaines).

2 – Programmation des investissements

Les orientations :

- Pas d'emprunt en 2025,
- Une fiscalité maintenue sur ses niveaux de 2024,
- Développer une recherche active de financements extérieurs de toute nature (mobilisation de fonds européens, Etat, Région, Département, Agence nationale du sport, etc.) et diversifier ses sources de financement, sous forme de partenariats avec les acteurs locaux (mécénat par exemple).



Les principales opérations à venir :

- La construction d'un conservatoire de musique et de danse,
- Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux,
- Parc urbain inclusif,
- La continuité du plan de développement de cours d'écoles végétalisées et inclusives, dites « cour oasis »,
- La poursuite et l'achèvement des travaux pour la construction d'un gymnase,
- La poursuite des travaux d'embellissement engagés sur le quartier du Parisis,
- Le déploiement de la phase 7 de la vidéoprotection.



En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra et intensifiera :

- Les travaux d'accessibilité des bâtiments publics,
- L'entretien du patrimoine bâti,
- Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries.

La majeure partie des actions menées bénéficiera de participations, notamment :

- De la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (fonds de concours par exemple),
- De fonds européens,
- De l'Etat : Contrat de ville, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Agence nationale du sport...
- Du Conseil Départemental,
- Du Conseil Régional.



La section
d'investissement
est proposée
équilibrée

À 5 493 658,91 €



Rappel

Subventions perçues ou en cours en 2023 et 2024

Un travail d'optimisation qui porte ses fruits avec un montant total de subventions en hausse depuis 2023.

Libellé	FINANCEURS	Montant TTC	Date règlement
ACQUISITION DE VEHICULE PM	DEPARTEMENT 77	17 767,28	16/10/2023
Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation de 2 caméras vidéoprotection (place Wathlingen et 32 rue de Ruzé)	Préfecture de Seine et Marne	9 000,00	14/08/2024
Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation de 1 caméra vidéoprotection (Avenue Jean Jaurès)	Préfecture de Seine et Marne	6 552,00	14/08/2024
3 CLASSES MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE RENAN	PREFECTURE 77	67 947,36	28/04/2023
SOLDE CLASSES MODULAIRES GROUPE SCOLAIRE RENAN	PREFECTURE 77	132 029,64	03/12/2024
DSIL 77 - PISTE CYCLABLE	PREFECTURE 77	73 020,25	05/05/2023
REHABILITATION PISTE BMX -	REGION IDF	30 127,25	24/03/2023
ACOMPTE POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASE	REGION IDF	6 000,00	04/01/2024
SOLDE MARCHE COUVERT	REGION IDF	60 000,00	07/10/2024
FONDS DE CONCOURS RENOUELEMENT ECLAIRAGE CCJP	CARPF	20 761,20	27/04/2023
CONSTRUCTION LOCAL RANGEMENT ECOLE REPUBLIQUE FONDS DE CONCOURS	CARPF	39 255,00	09/05/2023
FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE	CARPF	207 176,02	30/05/2023
FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE	CARPF	28 245,98	30/05/2023
EXTENSION REFECTION GROUPE SCOLAIRE E. RENAN	CARPF	31 033,76	11/09/2023
EXTENSION VESTIAIRES STADE PETITS MARAIS	CARPF	124 135,02	07/10/2024
EXTENSION VESTIAIRES STADE PETITS MARAIS	CARPF	96 005,29	30/12/2024
REFECTION PISTE BMX FONDS DE CONCOURS	CARPF	157 557,80	18/09/2023
FONDS DE CONCOURS CONSTRUCTION MUR ESCALADE	CARPF	19 490,00	18/09/2023
FONDS DE CONCOURS REFECTION PISTE BMX AVANCE	CARPF	39 605,17	19/09/2023
FONDS DE CONCOURS CONSTRUCTION D'UN GYMNASE	CARPF	130 813,99	30/12/2024
FONDS DE CONCOURS CONSTRUCTION D'UN GYMNASE	CARPF	22 280,33	30/12/2024
SUBVENTION TERRAIN SYNTHETIQUE	FFF	40 000,00	04/04/2023
SUBVENTION ABRI VELOS	FUB SERVICE	2 387,60	08/10/2024
FONDS VERTS - OPERATION DES ARBRES A VILLEPARISIS	Agence de l'Eau de Seine Normandie	52 996,00	24/05/2024
FONDS VERTS - Rénovation éclairage public	Préfecture de Seine et Marne	134 359,16	01/09/2024
Requalification d'un équipement sportif en 4 terrains et création d'un plateau multisports, d'une aire de fitness et l'acquisition de 3 équipements mobiles (reqball, raqball et stunball)	Agence Nationale du Sport	87 660,29	07/10/2024
TOTAL GENERAL		1 636 206,39	

Principales subventions attendues en 2025:

Libellé	FINANCEURS	Montant TTC
FONDS DE CONCOURS pour accroissement de la population	CARPF	480 000,00 €
FONDS DE CONCOURS pour des projets culturels ou sportifs	CARPF	480 000 ,00 €

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) – Les recettes de fonctionnement

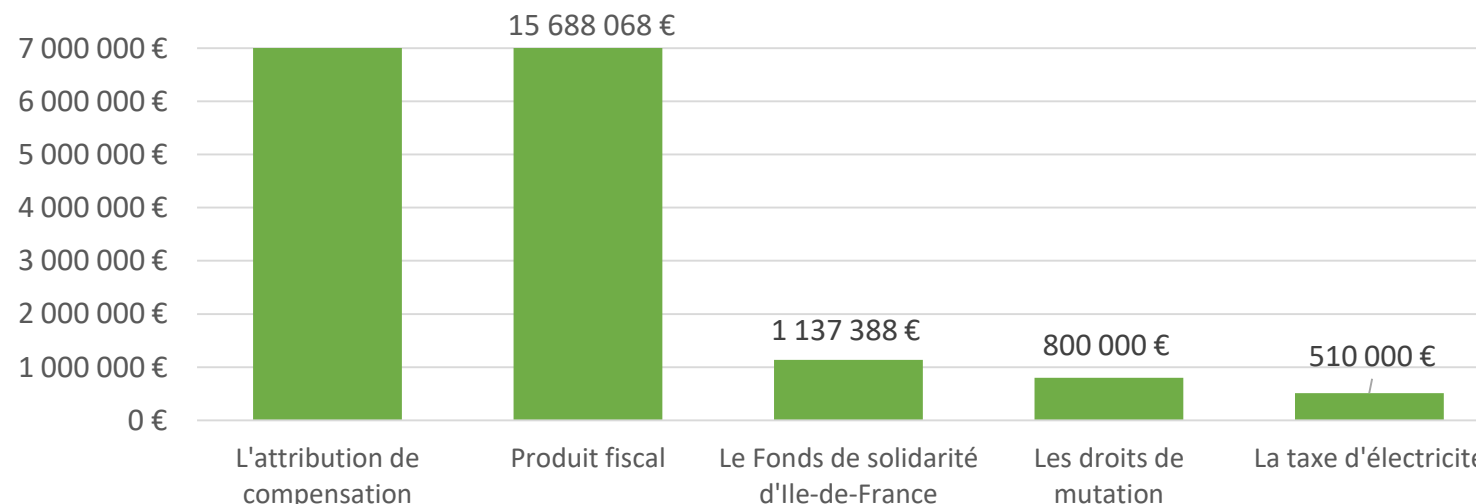
Les recettes de fonctionnement s'inscrivent à **37 137 965,70 €** en 2025, en hausse de +4,06 %.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (75,10 % du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services (5,8 %) et des dotations et participations (16,5 %).

En 2025, l'attribution de compensation versée par la CARPF est en augmentation (**7 632 872,00 €**). La CARPF réaffirme son soutien aux communes fragilisées par le contexte sanitaire, avec le maintien d'un fond de concours en fonctionnement à hauteur de **385 699,92 €** pour Villeparisis en 2025. En 2025, la CARPF participe également à hauteur de **626 178,50 €** dans le cadre du remboursement de l'acquisition des futurs terrains pour la construction du futur lycée.

Soit un **produit total attendu** qui s'élève à **8 644 750,42 €**.

Le montant prévisionnel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) en 2024 sera de **1 137 388,00 €**.



Conseil Municipal



Le volume global des recettes du chapitre 70 (produits des services) est en hausse de 1,25 %, cette année.

Il est principalement issu des participations familiales (**1,7M€**).

Quelques chiffres :

Nombre d'élèves scolarisés aujourd'hui : 3310 soit une baisse de 20 élèves depuis la rentrée

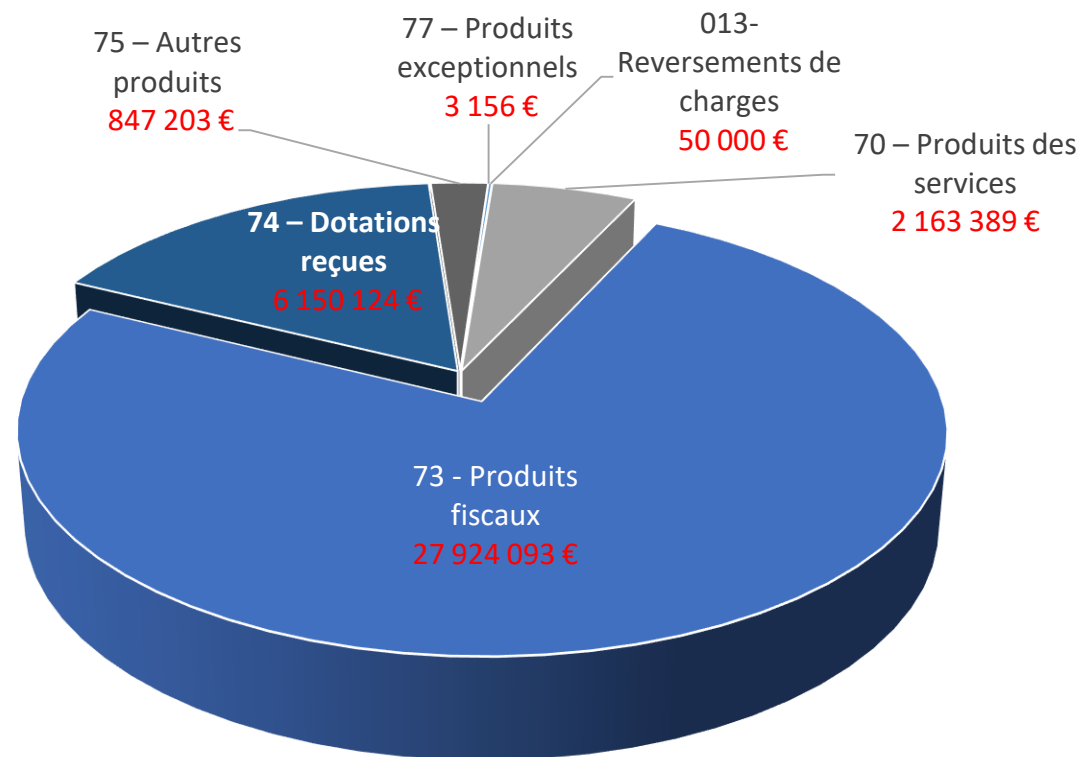
- Nombre d'enfant fréquentant la restauration scolaire : entre 2 200 et 2 300 chaque jour en fonction des mois soit une légère hausse d'environ 4.5 % malgré la légère baisse des effectifs scolaires.
- Nombre d'enfants qui fréquentent les accueils périscolaires matin : 241 soit une hausse de 3 %
- Nombre d'enfants qui fréquentent les accueils périscolaires soir : 293 soit une hausse de 6 %
- Nombre d'enfants fréquentant le mercredi : 340 soit une hausse de 13 %
- Nombre d'enfants qui fréquentent l'extrascolaire (toutes les vacances) : 1 263 enfants soit une hausse de 3%
- Nombre d'élèves attendus à la rentrée 2025 : 3 290 (chiffre qui évolue très souvent).



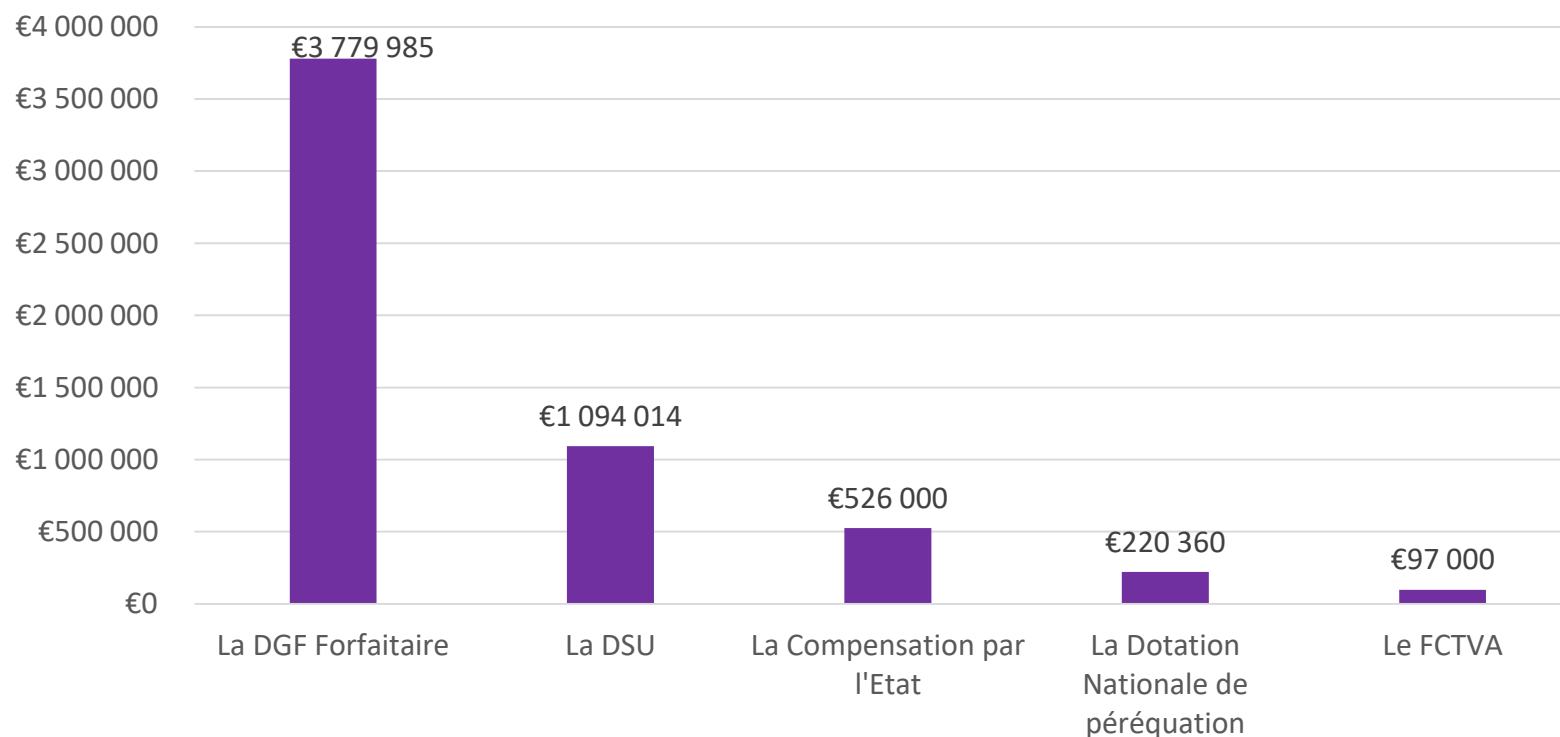


À RETENIR

CHAPITRES	BP 2025
013- Reversements de charges	50 000,00 €
70 – Produits des services	2 163 389,14 €
73 – Produits fiscaux (taxe de séjour incluse – chapitre 731)	27 924 093,42 €
74 – Dotations reçues	6 150 124,00 €
75 – Autres produits	847 203,00 €
77 – Produits exceptionnels	3 156,14 €
TOTAL	37 137 965,70 €



Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire (DGF) s'élève à **5 094 359,00 €** en 2025, avec la répartition suivante entre les dotations (moins sur la Dotation Globale de fonctionnement (DG) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) mais plus sur la Dotation solidarité urbaine (DSU)).



b) – Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude, la collectivité choisit de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement.

Ces dépenses regroupent principalement les charges générales (achats courants, services extérieurs, impôts et taxes payés par la Ville), les frais de personnel (le plus gros poste), le reversement de recettes, les subventions versées et les dotations aux amortissements.

Les **dépenses à caractère général** représentent une enveloppe budgétaire de l'ordre de **7,7 millions d'euros** en 2025 contre 7,4 millions d'euros en 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'énergie des coûts de restauration. Même si, au regard de la baisse du prix des matières premières pressenties, il n'est pas prévu d'évolution nouvelle en 2025, une renégociation de la clause de révision des prix du marché de restauration est prévue afin de maintenir un taux d'augmentation maximum de 1%, par an.

Par ailleurs, les charges de gestion courante déjà initialement prévues en augmentation en 2024 du fait de la hausse des prix de l'électricité, devraient connaître, néanmoins, une baisse en 2025 (de l'ordre de **200 000 €**, au regard des effets ressentis sur l'année 2024).

Certaines dépenses comme l'eau, la maintenance des bâtiments et des équipements informatiques, ou encore les assurances nécessitent une analyse particulière. Leur volume pour 2025 a donc été établi en fonction des analyses précises faites par les services municipaux concernés, en tenant compte notamment des effets prix s'appliquant.

Par ailleurs, les efforts de réduction des volumes des fluides (gaz, électricité notamment) seront accentués dans le cadre du plan de sobriété de la Ville, de manière à limiter la hausse des coûts des fluides liée à l'explosion des coûts de l'énergie. En outre, les efforts sur les investissements d'économie d'énergie à venir vont permettre d'amplifier les économies en résultant.



c) – Les charges de personnel

Pour 2024, elles sont estimées à environ **20,7** millions d’euros. Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget de fonctionnement : **56 %**.

La ville reste attentive à sa politique de ressources humaines, notamment en matière de recrutement.

La commission des postes, créé à l’automne 2021, s’est réunie plusieurs fois en 2023 afin d’analyser toutes les demandes de recrutements et de remplacements et de déterminer les actions à mener pour une meilleure efficience, en tenant en compte des critères de continuité de service et des normes d’encadrement, tout en maîtrisant la progression de la masse salariale.

La hausse du point d’indice de la fonction publique qui se traduit par un surcoût en année pleine de + **523 326.34 €** pour l’augmentation de 3,5 % décidée en 2022 et près de **248 838 €** pour l’augmentation de 1,5 % au 1er juillet 2023. estimation relative aux 5 points d’indice supplémentaires qui seront attribués à tous les agents au 1er janvier 2024, soit environ 25 € de plus par personne par mois (estimation : + **207 954 €**). Ces revalorisations successives des salaires des agents publics décidées par l’État pour contrer la perte de pouvoir d’achat, ne s’est pas accompagnée d’une révision de nos dotations et ressources, alors que la masse salariale représente plus de la moitié de nos dépenses courantes. Cela se traduit depuis 2020 par des augmentations de cette masse salariale de + 1 700 000 € liés aux mesures de l’Etat, + **700 000 €** liés à la mise en place du RIFSEEP, + **120 000 €** liés au transfert du service animation séniors du CCAS vers la Ville et + **100 000 €** pour l’assurance statutaire de la Ville.

A cela, viennent s'ajouter les principales mesures relatives au PLF 2025 :

- Revalorisation automatique du SMIC intervenue au 2 novembre 2024 de +2% (+ **30 000 €**),
- Participation employeur à la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2025 (+ **3 000 €**),
 - L'augmentation des cotisations retraites CNRACL sur l'année 2025 : Ce qui implique de prévoir une augmentation de 4% du taux de cotisation patronale CNRACL dès le 1er janvier 2025. Cette évolution représente une augmentation de plus de **210 000,00 €** sur une année pleine. Ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit la poursuite de cette augmentation de cotisation en 2026 et 2027.
- Réforme du régime indemnitaire des policiers municipaux (+ **20 000 €**),
- Réforme du régime indemnitaire du personnel artistique du Conservatoire (+ **26 000 €**),

Face à ces contraintes, la Ville poursuit plusieurs actions de maîtrise de la masse salariale : gestion des postes gelés au niveau de la DRH plutôt que par les directions concernées et formalisation des critères de gel des postes, encadrement renforcé des recrutements par validation préalable en commission des postes, gestion des agents en reclassement (développement du dispositif de périodes préparatoires au reclassement (PPR) , suivi mensuel des entrées / sorties.

La Ville poursuit son soutien financier à ses partenaires associatifs afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et évènements culturels, sportifs et solidaires. Les **dotations et subventions versées du chapitre 65, ressortent au B.P. 2025 à 3,6 M€.**

La Ville a souhaité réaffirmer son soutien constant au mouvement associatif sous toutes ces formes.

Ainsi, **le montant global de subventions alloué aux associations villeparisiennes s'élève à 209 720,00 € (hors CCJP et MPT).**

Le détail des subventions aux associations est repris dans les annexes du B.P.



Les **charges en atténuation de recettes** (chapitre 014) atteignent **1 504 100 €**. Le reversement sur FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) s'élève à **1 272 373 €**, soit 20,26 % du chapitre 014.

Les **frais financiers** (chapitre 66), s'élèvent à **186 889,28 €**.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (chapitre 68) s'élèvent, respectivement, à **2 200 000 €** en 2025 et **66 596,21 €**.

Dans ces conditions **le virement (023)**, que l'on peut définir comme le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ressort à **1 004 835,00 €**.

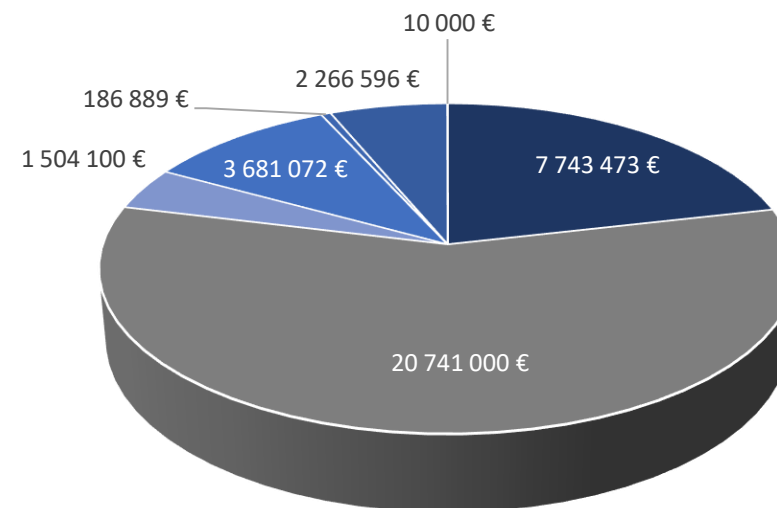
L'autofinancement brut s'élève donc en 2025 à **3 204 835,40 €**, montant largement supérieur à l'annuité de remboursement de la dette (pour mémoire **792 884,86 €**).





À RETENIR

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges Générales	7 743 472,81 €
012 – Frais de personnel	20 741 000,00 €
014 – Reversements de recettes	1 504 100,00 €
65 – Subventions versées	3 681 072,00 €
66 – Charges financières	186 889,28 €
68 – Dotations aux amortissements + provisions	2 266 596,21 €
Autres charges	10 000,00 €
TOTAL	37 137 965,70 € (sans le virement – 023)

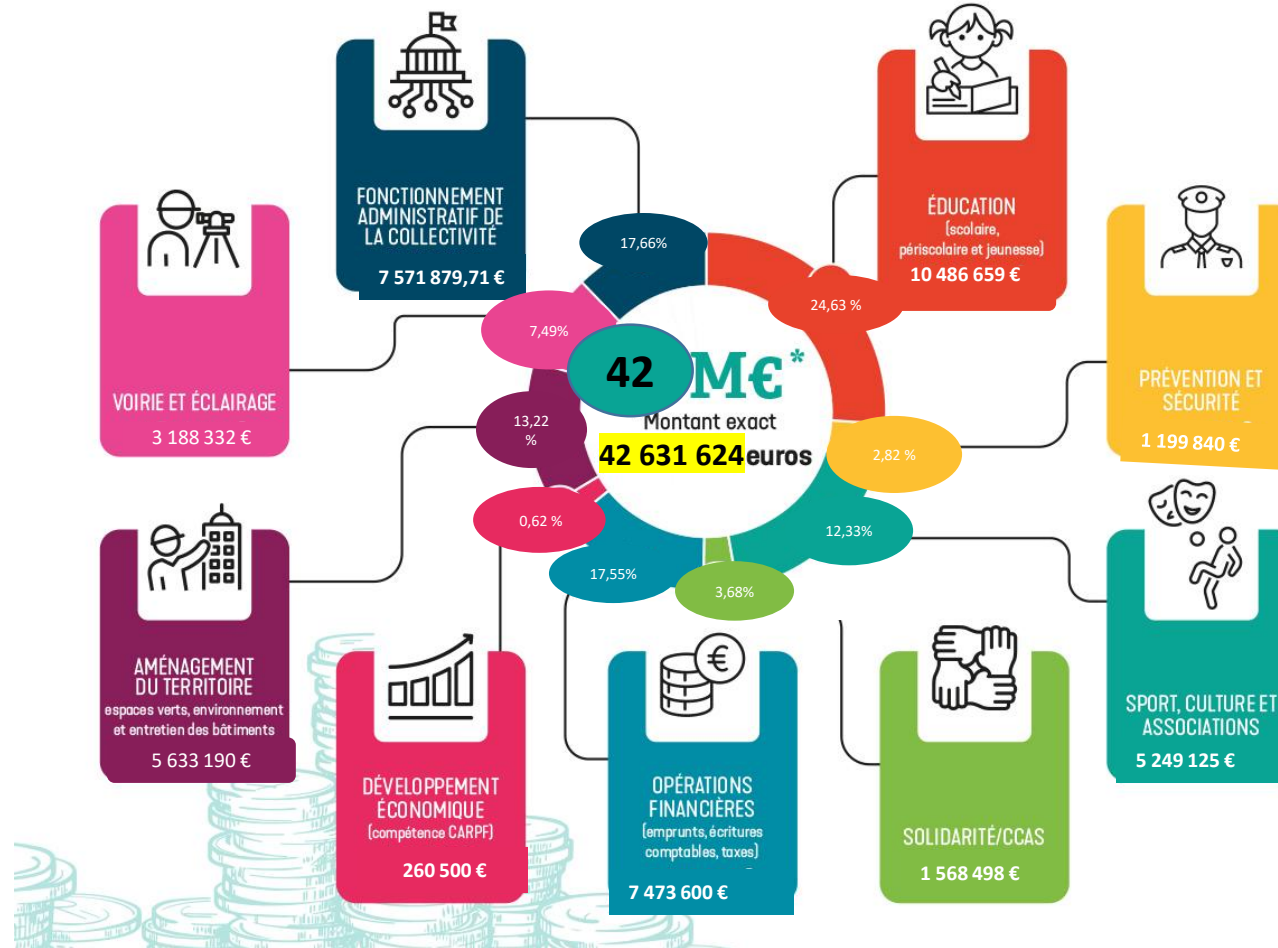


- 011 - Charges Générales
- 012 - Frais de personnel
- 014 - Reversements de recettes
- 65 - Subventions versées
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux amortissements + provisions
- Autres charges



RÉPARTITION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Dépenses totales par grands secteurs,
intégrant les coûts de fonctionnement et d'investissement



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes d'investissement



Le travail d'optimisation réalisé sur la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de **2,4 M€** en 2025 qui sera complétée par d'autres recettes externes, dont :

- Une des principales recettes d'investissements constituée par la **FCTVA** qui devrait rapporter environ **940 000,00 €** à la Ville en 2025).
- Les **dotations aux amortissements** s'élèvent à **2 200 000 €** et la **taxe d'aménagement** à **104 000,00 €**.
- Le montant des subventions attendues en 2025 est de **960 000,00 €**. La majeure partie provient des fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, au titre de l'accroissement de population ou du soutien aux projets culturels ou sportifs.



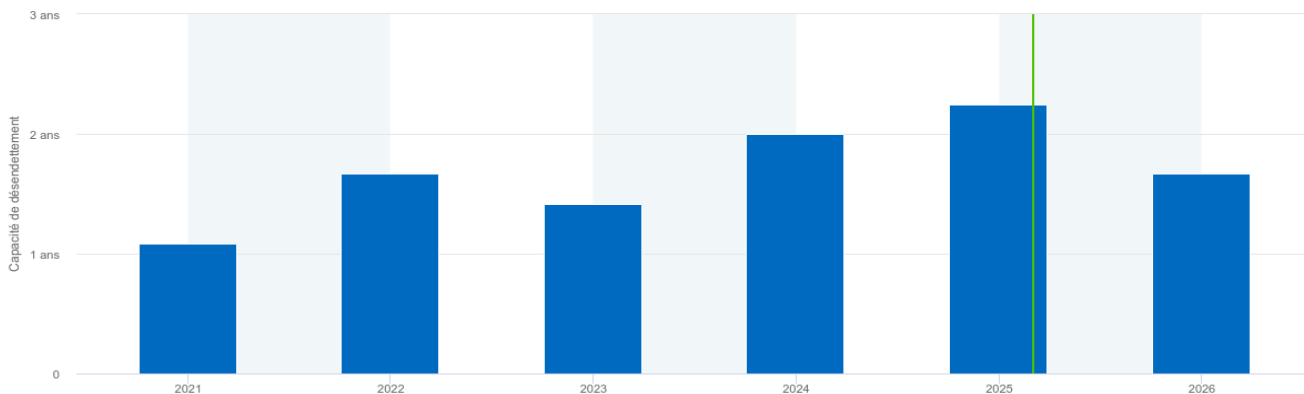
b) Les dépenses d'investissement

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 202 est de **6 231 687,48 €**. Il sera de **5 438 802,62 €** fin 2025.
- Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2024 et des financements attendus, la Ville n'aura **pas recours à l'emprunt en 2025**.

La Commune remboursera **792 884,86 €** (chapitre 16) d'annuité en 2025.

Focus sur l'évolution de la capacité de désendettement de la ville de Villeparisis

En date du 03/03/2025



Date	Valeur de l'indicateur	Evolution
31/12/2020	1 an et 1 mois	0,00%
31/12/2021	1 an et 8 mois	54,10%
31/12/2022	1 an et 5 mois	26,47%
31/12/2023	2 ans	77,05%
31/12/2024	2 ans et 3 mois	100,11%
31/12/2025	1 an et 8 mois*	53,24%

Définition

Encours de la dette au 31/12 rapporté à l'épargne brute, exprimé en années. Cet indicateur répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ?

Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

Il existe 2 seuils d'alerte si la situation se répète sur plusieurs années :

8 ans : Avertissement, possible examen de la CRD.

12 ans : Situation délicate conduisant à un contrôle de la CRC, intégration éventuelle du réseau d'alerte DGFIP.

La ville de Villeparisis dispose d'une capacité de désendettement estimé à **2 ans et 3 mois** pour 2024, elle demeure très loin des seuils d'alerte de la DGFIP et de la CRC.

Les dépenses d'équipement, à savoir, le cumul des Immobilisations corporelles (chapitre 21) et des Immobilisations en cours (chapitre 23) s'élèveront à **4,3 M€**.

Malgré l'impact majeur un contexte instable qui rend les prévisions budgétaires difficiles et incertaines, la Ville de Villeparisis a maîtrisé et responsable son budget 2025.



Les enveloppes suivantes sont ainsi inscrites au BP 2025 :

- La construction d'un conservatoire de musique et de danse (200 000,00 €),
- Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux (270 000 €),
- Parc urbain inclusif (démarrage des études : 20 000 €),
- La continuité du plan de développement de cours d'écoles végétalisées et inclusives, dites « cour oasis » (enveloppe constante),
- La poursuite et l'achèvement des travaux pour la construction d'un gymnase (770 000,00 €),
- La poursuite des travaux d'embellissement engagés sur le quartier du Parisis (30 000,00 €),
- Le déploiement de la phase 7 de la vidéoprotection (60 000,00 €).

• **En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra et intensifiera :**

- L'entretien du patrimoine bâti et les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (856 000,00€), dont 453 000 € (pour les bâtiments scolaires),
- Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries (803 000,00 €).

L'autofinancement constitué à la fois du virement (**chapitre 021**) : **1 004 835,40 €** et des amortissements (**chapitre 28**) : **2 200 000 €**, constitue une recette d'investissement : **3 204 835,40 €**).

Son montant permet de rembourser largement le capital de la dette.

Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2024 et des financements attendus, la Ville n'aura **pas recours à l'emprunt en 2025**.

Cela permettra d'engager les principales grandes réalisations à venir en matière d'investissement, et notamment la poursuite et l'achèvement de la construction du gymnase et l'achèvement des études pour la construction du conservatoire de danse et de musique. Des efforts financiers qu'il convient de lisser sur plusieurs exercices budgétaires.

Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Les élus et les services se sont donc engagés dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements.

Ce projet pluriannuel d'investissement porte sur la période 2021-2026 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes :

- l'aménagement du territoire et du cadre de vie,
- l'animation de la ville et les loisirs.

Le **plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026** présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement engagées.

Il reprend naturellement les opérations qui sont en cours de réalisation, souhaitées afin de mieux planifier les investissements et maximiser les investissements.

La présentation de cette programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence souhaité par l'équipe municipale, en présentant annuellement ces investissements et en les actualisant régulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux,

Avec ce PPI, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements :

- **Ambitieux**, avec près de 35 millions d'euros d'investissements programmés entre 2021 et 2026 sur le budget principal, soit une moyenne de **7,2 M€** par an.
- **Responsable**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.
- **Réaliste**, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

Projets 2021 / 2026	Coût total de l'opération (y compris études)	Dépenses pour 2025	Recettes pour 2025
Construction d'un gymnase	3 200 000 €	770 000 €	-
Construction d'un conservatoire	9 100 000 €	200 000 €	-
Parc urbain inclusif (études)	-	20 000 €	-
Travaux d'entretien et de rénovation de voiries / circulations douces	5 300 000 €	803 000 €	-
Rénovation de l'éclairage public	600 000 €	310 000 €	200 000 €
Rénovation du Centre Culture (passage en leds des équipements scéniques sur plusieurs phases)	250 000 €	15 000 €	-
Déploiement du budget participatif	1 040 000 €	260 000 €	-
Déploiement de la vidéo-protection	230 000 €	60 000 €	-
Complexe sportif multisports	1 500 000 €	-	-

ZOOM sur le budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert (CCJP)

L'exercice budgétaire 2024 n'étant pas encore achevé, les résultats ne seront définitivement arrêtés qu'à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2024, au plus tard lors du Conseil municipal du mois de juin 2025.

Dès lors, l'excédent 2024 ne peut être intégré au budget primitif (BP) mais le sera à l'occasion d'un budget supplémentaire (BS).

Les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi : subvention d'équilibre allouée par la ville 900 000,00 €



MAQUETTE SYNTHETIQUE BUDGET CCJP 2025

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 245 500 €	1 245 500 €

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 000 €	22 000 €

TOTAL DU BUDGET		1 267 500 €	1 267 500 €
------------------------	--	--------------------	--------------------



À RETENIR

CHAPITRES	BP 2025
70 – Produits des services	211 000,00 €
74 – Dotations reçues	1 004 500,00 €
75 – Autres produits	30 000,00 €
TOTAL	1 245 500,00 €

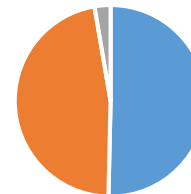
Recettes de Fonctionnement



- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges Générales	616 194,94 €
012 – Frais de personnel	574 380,00 €
65 – Subventions versées	32 925,06 €
TOTAL	1 223 500,00 € (sans le virement – 023)

Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère générale
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges



À RETENIR

Investissements

Une enveloppe de 22 000 € est allouée pour le déploiement de la première phase du passage en leds du matériel scénique et pour l'acquisition d'un logiciel pour la régie des spectacles.



IV – LES RATIOS BUDGÉTAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant - 2024	Euros par habitant - 2025	Références nationales
Dépenses réelles de fonctionnement	1 218,73	1 259,77	1268
Produits des impositions directes	641,07	652,73	582
Recettes réelles de fonctionnement	1 322,54	1 378,75	1444
Dépenses d'équipement brut	302,93	202,14	278
Encours de la dette	44,95	36,67	1109
Dotation globale de fonctionnement	139,73	140,33	235
Ratio en pourcentage			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61.26%	61,12%	59.78%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.90%	93,53%	95%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,91%	14,66%	19.25%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	3,40%	2,88%	76.80%



Glossaire

AD'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BP	Budget Primitif
CAF	Capacité d'Autofinancement
CARPF	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIA	Complément Indemnitaire Annuel
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FSRIF	Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
TB	Taxe foncière sur le Bâti
TH	Taxe d'Habitation

Conclusion

La préparation du budget primitif 2025 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.

Ainsi, en 2025, la ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus à la Programmation Pluriannuelle des Investissements, à poursuivre le développement des services publics offerts aux Villeparisiennes et aux Villeparisiens, à protéger, toujours plus, les plus fragiles et faire jouer, à plein, la solidarité en tout point de notre territoire.

Les actions de la Ville en matière d'amélioration constante du cadre de vie de nos concitoyens seront encore renforcées et les politiques en matière de préservation de la nature et de l'environnement, sous tous ses aspects, seront accentuées, pour le bien-être et la santé des Villeparisiens.

Enfin, Villeparisis continuera, comme elle a su le faire si bien en 2023 et 2024, à porter des événements majeurs, en s'appuyant sur la culture, le sport et le milieu associatif local pour montrer, au-delà des limites de la Ville, combien elle est unie, dynamique, solidaire, ouverte et portée par un élan qui fait d'elle ce qui a forgé sa personnalité : une ville plurielle, riche et unique.

MERCI DE VOTRE ATTENTION